

A l'heure où les droits et les libertés syndicales, fruits de longues années de luttes, font l'objet de remises en cause; à l'heure où le dialogue social est bafoué, de nombreux collègues de toutes catégories A, B, C souffrent de la contradiction entre les besoins des usagers et les logiques de marchandisation du service public,

Voici aujourd'hui, Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, la déclaration au nom de l'UGICT-CGT et de la CGT:

Dans la territoriale, la commande politique exerce une pression sur la hiérarchie qui redescend sur les agents, quel que soient leurs grades. Le travail n'est pas reconnu, à fortiori pour le personnel d'exécution. Cela génère de la souffrance. Et la hiérarchie souffre de demander toujours plus avec moins de moyens.

Localement, nous ne sommes pas épargnés par ce malaise, fruit de calculs organisationnels.

Les situations se dégradent silencieusement. Les gens ont peur. Une forme d'omerta gagne les services. La peur est une atteinte à la dignité et une souffrance. La responsabilité de l'employeur est donc doublement mise en défaut.

Nos organisations syndicales UGICT-CGT et CGT reçoivent de plus en plus d'agents en souffrance, cadres et non-cadres de tous les services. Et si on cherchait la cause réelle de certaines longues maladies et dépressions, nous pourrions peut-être apporter des solutions?

Le rapport d'activité 2017 du Service santé au travail, que l'on va nous présenter lors de cette séance, déclare clairement le

risque psychosocial comme majoritaire dans nos trois collectivités.

Ces atteintes individuelles ne sont pas seulement une affaire personnelle. Parmi les pistes : réformer l'organisation du travail, créer un réel débat, où le travail serait interrogé, discuté. Nous refusons ce consensus de façade. Une collectivité qui ne débat plus dérivera fatalement vers un autoritarisme grandissant.

Au 21 ème siècle, avec des découvertes techniques, qui permettent d'étudier une comète s'approchant du soleil, la souffrance au travail est une aberration de notre société. La responsabilité de notre instance CHSCT est d'exiger des conditions de travail respectueuses de la dimension humaine.

Afin que nos instances n'évoluent pas vers de simples chambres d'enregistrement au nom d'une quelconque "modernisation" du dialogue social nous lançons cet appel.

Merci